



Les Amis des Allées

Maison des Associations
2, rue des Corroyeurs
BP X9
21068 Dijon Cedex

www.lesamisdesallees.fr

A Monsieur Pierre Pribetich,
Adjoint délégué à l'urbanisme et au P.L.U.
Mairie de Dijon.

Copie :

- Mme Popard, Mairie de Dijon
- Bureau "Amis des Allées"
- Bureau "Faubourg Saint-Pierre"

Dijon, le lundi 9 avril 2012

Objet : circulation et stationnement sur les contre-allées des Allées du Parc.
(autrefois dénommées "Cours du Parc" dans leur totalité)

Monsieur,

A la fin de votre intervention à la Maison des Associations, le 19/03 dernier, nous avons eu l'occasion d'évoquer ensemble les avancées positives que nous avons pu obtenir sur plusieurs projets immobiliers dans le secteur des Allées du Parc (promoteurs Sopirim et Seger).

Certes, ces avancées sont inégales selon le promoteur, d'échelles entrepreneuriales différentes comme vous me l'avez fait remarquer.

Nous avons aussi apprécié d'apprendre (par Sopirim) que vous étiez personnellement intervenu, sur la vente du 16 cours du Parc, quant à la porte en sa forme actuelle ne pouvant absolument pas être transformée en porte charretière en débouché sur le Cours du Parc.

L'évolution immobilière actuelle des Allées du Parc nous amène à une réflexion importante quant à la circulation et au stationnement des automobiles sur les contre-allées.

En effet, plusieurs maisons sont susceptibles d'être vendues, d'être parcellisées ou d'évoluer en promotions immobilières telles que nous les vivons actuellement.

Plusieurs d'entre elles n'ont pas de débouché sur les rues arrière des parcelles.

A ce titre, nous souhaitons que vous nous confirmiez :

- Qu'il ne peut y avoir de sorties voitures et de circulation sur les contre-allées des Allées du Parc dans leur intégralité (Cours Général de Gaulle et Cours du Parc) tel que cela a été imposé, entre autres, aux résidences Le Résident, Le Clos du Parc, La Clairière, Les Oréades... Le cas le plus récent étant la vente de la maison du 16 cours du Parc, ainsi qu'il a été cité plus haut.

- Que les arrêtés municipaux régissant la circulation et le stationnement automobile sur ces contre-allées sont toujours d'actualité (entre autres les textes de 1962, 1967 et 1969).

Nos préoccupations ne sont en rien une volonté d'entraver l'évolution immobilière sur le secteur mais de conserver à ce site classé son cadre naturel tant apprécié de l'ensemble des Dijonnais, dans le cadre d'une évolution raisonnée adaptée au site.

Il suffit de regarder, pour s'en convaincre, les pics de fréquentation des promeneurs les mercredis et dimanches, sans compter les joggeurs et autres rollers ou sportifs réguliers chaque jour.

Au plaisir de vous lire prochainement, recevez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe Privat, Président des Amis des Allées.

Pour toute correspondance liée à ce dossier, pour une meilleure réactivité,
Merci de faire réponse à :

*Philippe Privat, Amis des Allées,
33, E, cours du Général de Gaulle,
21000, Dijon
Tél. : 09 63 65 96 35 et 06 08 62 43 57.
Mail : alphil33@orange.fr
www.lesamisdesallees.fr*